



Invitation à soumettre une offre

Le présent cahier des charges concerne une consultation pour l'« **Adaptation de la plateforme Connected Hubs au contexte de la Mayenne** ».

- Référence : 2026-AO Adaptation de la plateforme_CODIL
- Lancement de la consultation : 24 Février 2026
- Date limite de soumission des réponses : 3 Mars 2026 à 18h
- Annonce de la candidature retenue : 4 Mars 2026
- Allotissement : Non
- Adresse de soumission des réponses : valerie.moreau@laval-technopole.fr

Cette étude est financée par :



CE PROJET EST CO-FINANÇÉ PAR LA RÉGION
ET LE FOND EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL



Co-funded by
the European Union

CODIL

LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

6 rue Léonard de Vinci - CS 20119 - 53001 Laval cedex - Tél : +33 (0)2 43 49 75 00 - Mail : accueil@laval-technopole.fr
Association déclarée - SIRET : 41381226400021 - APE : 9499Z - N° TVA intracommunautaire : FR 55413812264



Contexte

Présentation de Laval Mayenne Technopole – Innover & Réussir !

Laval Mayenne Technopole (LMT), promoteur et révélateur d'innovation sur le territoire de la Mayenne, accompagne, développe et encourage les projets d'innovation des entreprises et des créateurs. A chaque phase de développement de l'entreprise, LMT apporte des solutions adaptées par le biais, notamment, de son Incubateur et de sa Pépinière d'entreprises innovantes. Que ce soit pour les chefs d'entreprise désireux d'innover ou les porteurs d'un projet de création d'entreprise innovante, Laval Mayenne Technopole déploie toutes les solutions humaines et matérielles qui permettent d'innover et de réussir. www.laval-technopole.fr

Laval Mayenne Technopole a une longue expérience des projets européens et notamment des projets Interreg Europe, puisque LMT a participé à plus de 25 projets dans les 15 dernières années.

Le projet CODIL et le programme Interreg Europe

Le projet **CODIL** est financé par le **Programme Interreg Europe**.

Le programme **Interreg Europe** vise à travers la coopération interrégionale à renforcer la cohésion territoriale dans l'Europe en réduisant les disparités économiques et sociales existant entre régions, à soutenir le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et programmes de développement régionaux.

Son objectif principal est d'améliorer les politiques de développement régional par l'échange d'expériences, des approches innovantes et le renforcement des capacités.

Le programme ne dispose que d'un seul objectif, « une meilleure gouvernance de la coopération » et plus spécifiquement « renforcer la capacité institutionnelle des pouvoirs publics et des parties prenantes concernées ».

Il est décliné en cinq axes thématiques de la politique de cohésion :

- Une Europe plus intelligente
- Une Europe plus verte
- Une Europe plus connectée
- Une Europe plus sociale
- Une Europe plus proche des citoyens

LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

6 rue Léonard de Vinci - CS 20119 - 53001 Laval cedex - Tél : +33 (0)2 43 49 75 00 - Mail : accueil@laval-technopole.fr
Association déclarée - SIRET : 41381226400021 - APE : 9499Z - N° TVA intracommunautaire : FR 55413812264



Le projet CODIL s'inscrit dans la thématique « Une Europe plus intelligente »

Il a débuté le **01/03/2023** et il est prévu qu'il prenne fin le **28/02/2027**.

L'objectif global du projet est de permettre aux régions participantes d'adapter leurs instruments de politique d'innovation afin de mieux soutenir le modèle émergent d'innovation en équipe distribuée et son élément clé, les travailleurs mobiles hautement qualifiés. Ce modèle s'est particulièrement développé ces dernières années à la suite de la crise du COVID et au développement de nouveaux outils permettant le travail à distance.

Dans le cadre du projet CODIL, Laval Mayenne Technopole, avec certains de ses partenaires européens a déposé une action pilote, qui a été retenue, afin de transférer en Mayenne la bonne pratique irlandaise, Connected Hubs. Cette action pilote a débuté le 1^{er} Septembre 2025 et prendra fin le 31 Août 2026.

En tant que partenaire du projet CODIL, Laval Mayenne Technopole, avec Laval Agglomération comme autorité politique associée, souhaite fédérer les espaces de travail mayennais autour des objectifs suivants :

- **Structurer un réseau local** pour favoriser les échanges, le partage de bonnes pratiques et la mise en valeur des initiatives locales
- **Améliorer la visibilité des lieux** via la réflexion autour d'un site ou d'une plateforme départementale
- **Renforcer la communication territoriale** autour des espaces partagés
- **Soutenir les modèles économiques et les besoins de financement** des lieux
- **Dynamiser l'écosystème** au service de l'attractivité et du développement économique local

Nature de la mission

Dans le cadre de l'action pilote du projet CODIL, LMT recherche un prestataire spécialisé dans l'identité visuelle, de manière à pouvoir adapter les outils identifiés pendant les échanges de compétences au contexte de la création d'un réseau d'espaces partagés en Mayenne.

Le partenaire sélectionné devra :

1. **Naming : proposer un nom pour ce réseau :**

Ce nom devra être:

- Fédérateur
- Mémorisable
- Simple et plutôt court
- Adapté à un contexte rural et innovant
- Porteur de coopération et d'attractivité
- Utilisable dans un logo
- Disponible juridiquement et digitalement

LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

6 rue Léonard de Vinci - CS 20119 - 53001 Laval cedex - Tél : +33 (0)2 43 49 75 00 - Mail : accueil@laval-technopole.fr
Association déclarée - SIRET : 41381226400021 - APE : 9499Z - N° TVA intracommunautaire : FR 55413812264



Il devra également refléter l'ADN du réseau , dont les valeurs principales sont :

Diversité – Complémentarité – Coopération – Innovation utile – Valeurs humaines – Attractivité territoriale

2. Créer une identité visuelle et une charte graphique :

Le prestataire devra concevoir :

- Un logo principal
- Une déclinaison type label compatible avec les logos existants
- Une charte avec une palette colorimétrique simple
- Des typographies
- Un univers graphique cohérent
- Une charte graphique formalisée

Cette identité visuelle sera principalement déployée sur :

- Un site internet départemental de référencement (renvoyant vers les sites des structures)
- Les réseaux sociaux du réseau
- Des présentations de type Power Point, etc
- Une signalétique légère ou des supports événementiels (Affiches, Flyer, Kakémono, etc)

Informations complémentaires concernant la charte graphique :

- Le nom doit apparaître dans le logo
- Identité simple et lisible
- Le logo doit pouvoir fonctionner soit en étant seul, soit en étant juxtaposé aux côtés des logos des partenaires (sur les supports de communication de chaque partenaire), comme un label
- Traduire la qualité de vie et l'attractivité du territoire

L'identité devra :

- Être inclusive
- Éviter un positionnement trop institutionnel
- S'adapter en digital et en print
- Éviter une esthétique trop "corporate froide"

Pour plus d'information, vous trouverez en annexe à ce document :

- Annexe 1 : Les membres actuels du réseau
- Annexe 2 : La V1 de la charte du réseau



Livrables :

Naming

- 3 propositions argumentées
- Vérification disponibilité marque & nom de domaine
- Proposition éventuelle de baseline

Identité visuelle

- Logo principal :
 - Version label
 - Version monochrome
 - Version horizontal et vertical, si approprié
 - Versions RVB / CMJN / Blanc
- Charte graphique :
 - Palette couleurs
 - Typographies
 - Mini charte graphique PDF
 - Kit fichiers (AI / SVG / PNG / JPEG)
 - Visualisation du logo et charte avec 5 au moins des environnements graphiques des partenaires du réseau

Calendrier de la mission

La mission sera réalisée entre le 5 et le 31 Mars 2026.

Critères d'évaluation des réponses

Les répondants devront faire la preuve de leur expérience dans des réalisations similaires, ainsi que de leur capacité à respecter les délais demandés.

Valeur technique :	/50
➤ Expérience, exemples de réalisations similaires et méthodologie proposée	/35
➤ Respect des délais impartis	/15
Note sur le prix	/50
TOTAL	/100

Le budget proposé doit être inférieur à 5 300 € TTC, frais et déplacements inclus.

LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE

6 rue Léonard de Vinci - CS 20119 - 53001 Laval cedex - Tél : +33 (0)2 43 49 75 00 - Mail : accueil@laval-technopole.fr
Association déclarée - SIRET : 41381226400021 - APE : 9499Z - N° TVA intracommunautaire : FR 55413812264



Éléments de budget & facturation

Le mode de règlement est fixé librement par le répondant. Aucune prestation ne sera réglée dans son intégralité avant qu'elle soit effectivement réalisée. La dernière facture du prestataire retenue sera réglée à l'issue de la réalisation effective et totale de la mission.

La facturation du solde interviendra à la fin de la réalisation.

Pièces à produire

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un document électronique unique (type .doc ou .pdf) comportant :

- une note méthodologique détaillant l'approche proposée
- un calendrier prévisionnel de réalisation
- une proposition financière
- des réalisations similaires

L'attribution se fera intuiti personae et une fois la prestation attribuée, il ne sera pas possible de l'assurer avec une autre personne (sauf cas de force majeure (maladie, accident)). Un autre engagement ne pourra être considéré comme un cas de force majeure. Si le prestataire doit malgré tout changer d'intervenant, il sera soumis à une pénalité égale à 50% du montant de la prestation concernée.

En cas de force majeure et de changement d'intervenant, le nouvel intervenant devra être validé au préalable par Laval Mayenne Technopole. Si le nouvel intervenant n'est pas validé par LMT, l'appel d'offres deviendra caduc.

Mode de réponse

Les réponses devront être adressées, uniquement par voie électronique à valerie.moreau@laval-technopole.fr.
Pas de format, ni de taille de document imposé.

Contractualisation et cession des droits

Le répondant sélectionné devra fournir une proposition de contrat reprenant les conditions de son offre.
Ce contrat devra intégrer la cession au commanditaire de l'ensemble des droits d'exploitation relatifs aux créations réalisées dans le cadre de la mission (logo, déclinaisons, éléments graphiques, typographies adaptées, supports, etc), pour tous supports et tous territoires, sans limitation de durée.



ANNEXE 1 : Les membres actuels du réseau

- Crédit Mutuel : <https://www.crealab.tech/espace-fabrication/>
- Agora : <https://www.coevrons.fr/entreprendre/agora-maison-economie-coevrons/>
- Tartine et Rustine : <https://tartineetrustine.odoo.com/>
- La Bagagerie : <https://www.la-bagagerie.fr/>
- Station 405 : <https://www.station405.com/>
- Au 33 : <https://www.au33-laval.com/>
- Coworking LMT : <https://coworking.laval-technopole.fr/>
- La Sere : <https://www.mayenne-communaute.net/entreprendre/a-la-sere/>
- Village by CA : <https://www.mayenne-communaute.net/entreprendre/a-la-sere/>
- CIS : <https://www.cis-laval.com/>
- LEVEL : <https://level.coop/>
- Le touche @ Tout : https://www.facebook.com/letoucheatout/?locale=fr_FR
- Laval Economie : <https://www.laval-economie.fr/wp-content/uploads/2024/06/FICHE-HOTEL-DENTREPRISES.pdf>



ANNEXE 2 : La charte du réseau

Charte du Réseau des Espaces de Travail Partagés Mayennais *(Nom du réseau à préciser – V1 – Février 2026)*

Le but, la mission du réseau

1. Le réseau rassemble des espaces proposant des **espaces de travail partagés en Mayenne**, implantés sur l'ensemble du territoire, urbain et rural.
2. Il se donne pour ambition de :
 - renforcer les liens entre les espaces membres,
 - favoriser la coopération plutôt que la concurrence,
 - contribuer à l'attractivité et au développement du territoire mayennais.
3. Le réseau agit pour :
 - rompre l'isolement des gestionnaires d'espaces et de leurs utilisateurs,
 - mutualiser des ressources, des compétences et des outils,
 - renforcer la visibilité collective des espaces de travail partagés,
 - faciliter l'orientation des porteurs de projet vers les bons dispositifs.
4. Le réseau se positionne comme :
 - un **réseau ressource** pour ses membres,
 - une **porte d'entrée pour les porteurs de projet**,
 - un acteur contribuant au développement économique, social et innovant de la Mayenne.
5. Par son caractère rural, sa diversité et son agilité, le réseau incarne une manière singulière d'entreprendre et de coopérer en territoire mayennais.



L'identité et les spécificités du réseau :

Le réseau se distingue par :

- Son **ancrage rural**, faisant de la ruralité un levier d'innovation, de proximité et de coopération.
- La **diversité de ses membres** (identité, taille, ancienneté, publics, offres), créant complémentarité et valeur ajoutée.
- L'absence de logique concurrentielle au profit d'une logique de coopération.
- Son **ouverture**, y compris vers des dynamiques nationales et européennes.
- Son **agilité** : une gouvernance légère, évolutive et opérationnelle.
- L'implication volontaire de ses membres.
- Son attachement à l'attractivité et à l'image innovante de la Mayenne.

Les valeurs du réseau

Les membres du réseau partagent et s'engagent à faire vivre les valeurs suivantes :

- Coopération
- Partage et transmission
- Professionnalisme
- Convivialité et joie
- Confiance et bienveillance
- Transparence
- Agilité
- Entraide
- Engagement territorial
-

Ces valeurs s'expriment à la fois dans les relations entre membres et dans les actions menées auprès des utilisateurs et partenaires.

Les parties prenantes du réseau

Peuvent être membres :

- Les structures proposant des espaces de travail partagés en Mayenne (coworking, tiers-lieux, espaces hybrides, etc.).
- Les structures adhérant au but et aux valeurs du réseau.

Le réseau fonctionne sans création immédiate d'une structure juridique propre.

Son animation est assurée par LMT dans le cadre du projet pilote en cours.

Un comité de pilotage (COPIL) assure le pilotage stratégique.



Les engagements des membres

Les membres peuvent s'engager, selon leurs capacités, à :

- Dédier du temps à :
 - la participation aux réunions,
 - la représentation du réseau,
 - la mise en œuvre d'actions collectives.
- Mettre à disposition leurs espaces pour :
 - des réunions,
 - des événements communs,
 - des journées découvertes.
- Organiser ou co-organiser des événements communs (ex : semaine commune en juin).
- Accueillir et dupliquer des événements.
- Faire des mises en relation entre espaces et avec des utilisateurs.
- Recommander les autres espaces membres.
- Participer à des salons ou événements économiques en représentant le réseau.
- Contribuer aux outils de communication communs (site web, agenda partagé, etc.).

Ces engagements sont modulables et évolutifs.

Le cadre de communication et de coopération

Les membres s'engagent à :

- Partager les informations utiles au bon fonctionnement du réseau.
- Se recommander mutuellement dans une logique de complémentarité.
- Relayer les actualités, événements et actions collectives.
- Utiliser l'identité visuelle et les outils communs définis collectivement.
- Respecter la confidentialité des informations sensibles partagées au sein du réseau.

Les modalités d'entrée et de sortie du réseau

Pour devenir membre, la structure s'engage à :

- Adhérer à la mission et aux valeurs du réseau.
- Signer la présente charte.
- Désigner un-e ou deux référent.e.s qui sera le lien avec le réseau
- Participer aux réunions :
 - réunions plénières du réseau (environ tous les deux mois),
 - participation possible à des groupes de travail ou COPIL.
- Contribuer, selon ses possibilités, aux actions collectives (communication, événements, mise en relation, etc.).
- Relayer la communication du réseau.



Chaque membre précise :

- le temps humain qu'il peut consacrer au réseau,
- les types d'actions auxquelles il souhaite contribuer

Sortie du réseau :

Toute structure peut quitter le réseau en informant les membres.

L'exclusion d'un membre pourrait être envisagée en cas de :

- non-respect répété des engagements,
- non-respect des valeurs fondatrices du réseau.

Gouvernance et évolution

La gouvernance repose sur :

- Une animation assurée par LMT (dans la phase pilote).
- Un COPIL réunissant des espaces volontaires.
- Des réunions plénières régulières.